

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Réglementation de la circulation dans le bourg**  
**dans le cadre de l'organisation du vin d'honneur**  
**du 23 au 25 août 2019**

GOSIER, LE 22 AOÛT 2019 — La ville du Gosier informe la population qu'à l'occasion du "Vin d'honneur" de samedi 24 août des dispositions seront prises sur les voies autour de l'esplanade de la rénovation :

- La circulation de tous les véhicules sera interdite au boulevard du Général de Gaulle, à la rue Raphaël Luce, le samedi 24 août de 16h à 20h sur le parcours du défilé partant de l'école Saturnin Jator jusqu'à l'église Saint-Louis et ensuite de l'église jusqu'à l'esplanade de la rénovation en passant par le boulevard Amédée Clara.
- La circulation sera interdite au boulevard Amédée Clara, à la rue Félix Eboué, à la rue Victor Schoelcher et à la rue Alexandre Lemer cier du vendredi 23 août à partir de 17h au dimanche 25 août, 10h. Le sens de la circulation sera modifié à la rue Alexandre Lemer cier et à la rue Victor Schoelcher.

Des déviations seront mises en place comme suit :

- en direction du bourg depuis Périnet : route de Farraux vers Belle-Plaine - Boulevard du Général de Gaulle vers rue Alexandre Christophe - rue des Saintes - Résidence Mouniaman - Belle Plaine - rue Théodore Gisors - cimetière
- en direction du bourg depuis Montauban : Boulevard Amédée Clara à l'intersection de la rue Félix Eboué - rue Félix Eboué - rue Alexandre Lemer cier - rue Victor Schoelcher

Des dispositions seront prises pour permettre l'accès des riverains.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n°2019-1368 seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.